RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ACTE ANNEXÉ AUX STATUTS

Confirmatif de la Constitution de la Société

Entre le soussigné :

Mme Ketly ALTIDOR, résidant au [redacted]

Dénommé « **associé(s)** », constituant la société A.K ASSISTE, société en constitution, dont le siège social est au 35 avenue de Joinville - 94130 Nogent sur Marne.

Considérant que :

- L'associé unique a procédé au dépôt des fonds représentatifs du capital social auprès de l'étude notariale de Maître Quentin Fourez, située 1, place Maréchal Gallieni - 27500 Pont-Audemer, ce dépôt ayant donné lieu à l'établissement du certificat de dépôt des fonds en date du 04/08/2025.
- La société A.K ASSISTE a été valablement constituée conformément aux statuts signés en date du 01/08/2025.
- L'Avis CCRS N°2012-041 exige la signature d'un acte confirmatif postérieurement au dépôt des fonds et à l'établissement du certificat de dépôt.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Confirmation de la constitution de la société

L'associé unique confirme par le présent acte la constitution de la société A.K ASSITE, en parfaite conformité avec les statuts signés en date du 01/08/2025 et les dispositions légales en vigueur.

Article 2 - Répartition du capital social

Le capital social de la société s'élève à 100 euros divisé en 100 parts sociales, réparties entre les associés comme suit :

- Mme Ketly ALTIDOR 100 actions de 1€ représentant 100% du capital

Article 3 - Dépôt des fonds

L'associé unique déclare que les fonds correspondants aux apports en numéraire ont été intégralement déposés auprès de l'étude notariale de Maître Quentin Fourez, située [redacted] et qu'il a reçu en contrepartie le certificat de dépôt des fonds en date du 04/08/2025.

A.K

Article 4 - Formalités

L'associé unique donne mandat au président pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des autorités compétentes, notamment l'immatriculation définitive de la société au registre du commerce et des sociétés.

Article 5 - Signature et entrée en vigueur

Le présent acte, signé par l'associé unique, est annexé aux statuts et prend effet immédiatement.

Fait à Nogent sur Marne

Date de signature : 04/08/2025

Mme Ketly ALTIDOR Associé unique : 